

EVRE

ERATIONS

7 AOÛT 1991

n.

Municipal le dossier de
vue de l'aménagement de
e.

es :

composant ce dossier,

création de cette zone

le lotir.

à 35 F.HT le m2, à
si seront situées sur la
lesquelles le prix de

NR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

G. BROSSET
REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE LE
- 2 SEP. 91



COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 1991

OBJET : DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Stéphane TRAINER, Sociétaire du Dojo Club Mortagnais a obtenu à Barcelone, le titre de Champion du Monde de Judo dans la catégorie des - 95 Kg.

Pour saluer cet exploit sportif sans précédent, aux retombées médiatiques certaines pour la Vendée et la Ville de Mortagne-sur-Sèvre, en accord avec le champion, sera organisée une réception dont la date n'a pu encore être fixée.

Pour donner plus de relief à cette réception et rappeler aux Mortagnais cet exploit sans précédent dans l'histoire sportive locale, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le complexe sportif de Mortagne "STEPHANE TRAINER".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 2 abstentions,

Considérant la performance exceptionnelle accomplie par Stéphane TRAINER Sociétaire du Dojo Club Mortagnais lors des derniers Championnats du Monde de Judo à Barcelone.

Considérant que cet exploit à valeur d'exemple pour tous les sportifs de Mortagne et de sa région et plus particulièrement pour les plus jeunes d'entre eux.

- DECIDE d'attribuer au complexe sportif de Mortagne-sur-Sèvre le nom de "STEPHANE TRAINER".

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



G. BROSSET
REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE LE
- 2 SEP. 91

